Coups de barre sur la pêche au bar

La Commission européenne veut limiter les prises des pêcheurs amateurs à un poisson par jour. Ça va tanguer !

« Mesure scandaleuse et aberrante », s'emporte Alain Cadec, président de la commission pêche du Parlement européen. En voulant limiter les prises récréatives à un bar par jour, « on veut tuer la pêche de loisir et l'économie qui en découle », estime le député UMP européen.

« Inacceptable », juge Jean Kiffer, secrétaire national de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers. Selon lui, les efforts ont déjà été consentis par ses adhérents, comme l'augmentation de la taille minimum, « à 42 cm, fin 2012 » (au lieu de 36 cm). Il propose l'interdiction de la pêche du 1er février au 31 mars pour respecter le repos biologique de l'espèce, notamment dans les frayères.

Chez les professionnels, au Comité national des pêches, ce n'est pas l'enthousiasme. Le dossier est sensible. Il a déjà généré des conflits internes entre ligneurs et bolincheurs.

On veut, aussi, éviter d'envenimer les relations, déjà fort peu conviviales, avec les pêcheurs amateurs. « Nous avons opté pour l'augmentation de la taille minimale à 40 cm pour les zones concernées : Mer du Nord, Manche, Mer Celtique et Golfe de Gascogne, souligne Hubert Carré,



En France, on estime le nombre de pêcheurs amateurs à 3,5 millions.

directeur général. Des mesures de gestion complémentaires ont aussi été proposées, dont l'arrêt biologique d'un mois à prendre entre le 1er janvier et le 31 mars. » Depuis trois ans, il demande aussi que le bar soit soumis à des quotas européens pour une meilleure répartition des autorisations de captures.

Chacun plaide sa bonne foi et réclame des efforts à l'autre. Toutefois, pendant que l'on tergiverse, les scientifiques tirent la sonnette d'alarme et, amateurs comme professionnels, témoignent de la raréfaction des prises. Faute de modération, faudra-t-il fermer le bar?

Jean-Pierre BUISSON.